EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-ARMEL

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 035-213502503-20261014-2026_052-DE

SÉANCE DU 14 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le quatorze octobre, le conseil municipal de la commune de Saint-Armel, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire, en session ordinaire, après avoir été convoqué le huit octobre deux mille vingt-six, conformément aux articles L. 2121-10 et 2121-11 du code général des collectivités territoriales.
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 17
Nombre de votants : 18
Date d'affichage des délibérations : le 19.10.2026

Présents : M. CHÉREL, maire, M. DELANOË, M. HÉLIGON (arrivé à 19h35), Mme SALLOU, adjoints, M. BERNARD, Mme BOHUON, M. BOUTHMY, Mme COHIGNAC, M. DIVET, Mme GIBOIRE, Mme GOUPIL, M. HIGNET, M. LEVILAIN, Mme PHILIPPE, Mme RENAULT, M. ROUVRAIS, Mme SALLOU
Absentes excusées : Mme PELTIER, Mme RAMAGE
Pouvoir : Mme PELTIER à Mme SALLOU

Mme BOHUON a été désignée secrétaire de séance conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

2026-052 – ADG – CONCOURS ARMEL'OWEEN – RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONCOURS – VALIDATION PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Cette année, la commune organise un concours de décorations d'Halloween pour les habitations de Saint-Armel, intitulé « Armel'Oween », ouvert à tous les habitants de la commune, occupant une maison ou un appartement.

Le concours a pour objectif de favoriser la créativité et l'expression artistique des habitants, tout en renforçant la vie de notre commune en valorisant les efforts des habitants qui embellissent leurs habitations à cette occasion.

Les inscriptions pour participer au concours se font par le biais du site internet, ou bien directement en mairie.

Les habitants ont également la possibilité de faire partie du jury, comme indiqué dans le règlement annexé à la présente délibération et transmis, en amont, aux conseillers municipaux.

La remise des prix aura lieu le 31 octobre 2026 à 11h et les récompenses prendront la forme de cartes cadeaux d'une somme de 80 €, divisée comme suit :

- 1ère place : 1 carte cadeau de 50 € chez Centrakor de Janzé
- 2ème place : 1 carte cadeau de 30 € chez Centrakor de Janzé
- 3ème place : 1 carte cadeau de 20 € chez Centrakor de Janzé

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

1. approuve le règlement du concours de décorations d'Halloween, dénommé « Armel'Oween », tel qu'annexé à la présente délibération ;

2. autorise l'attribution des cartes cadeaux aux montants proposés ci-dessus aux trois premiers lauréats ;

3. autorise M. Le Maire à signer toute pièce se rapportant à cette délibération.

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 035-213502503-20261014-2026_052-DE

Pour extrait conforme
Le 16.10.2026
Le Maire,



Le Maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte reçu
à la Préfecture le :
Affiché à la Mairie le : 19.10.2026
Le Maire,